



Copie à publier aux annexes du Moniteur belge après dépôt de l'acte au greffe



Dáposé / Reçu le

0 9 AVR. 2015

au graffa du tricumal de commerce

francophone de Lruxclles

Nº d'entreprise: 0505840845

Dénomination

(en entier): ATJR

(en abrégé):

Forme juridique: SOCIETE PRIVEE A RESPONSABILITE LIMITEE

Siège: A 1080 MOLENBENBEEK SAINT JEAN BOULEVARD METTEWIE 46

(adresse complète)

Objet(s) de l'acte : CORRECTION D'ERREUR MATERIELLE

Il résulte d'une erreur matérielle que l'acte de constitution de ladite société dressé par le Notaire Damien COLLON-WINDELINCKX, de résidence à Etterbeek, en date du vingt-huit novembre deux mille quatorze, publié aux annexes du moniteur belge, le trois décembre deux mille quatorze avec numéro 311745 mentionne que :

Article deux - SIEGE SOCIAL

Le siège social est établi à 1080 Molenbeek-Saint-Jean, boulevard Louis Mettewie 46.

Il peut être transféré en tout endroit de la Région de Bruxelles-Capitale ou de la région de langue française de Belgique, par simple décision de la gérance qui a tous pouvoirs aux fins de faire constater authentiquement la modification qui en résulte et de la faire publier aux annexes du Moniteur belge.

La société peut établir, par simple décision de la gérance, des sièges administratifs, agences, ateliers, dépôts et succursales, tant en Belgique qu'à l'étranger.

En réalité, il y a lieu de lire l'Article deux comme suit:

Article deux - SIEGE SOCIAL

Le siège social est établi à 1080 Molenbeek-Saint-Jean, boulevard Louis Mettewie 46 boite 122.

Il peut être transféré en tout endroit de la Région de Bruxelles-Capitale ou de la région de langue française de Belgique, par simple décision de la gérance qui a tous pouvoirs aux fins de faire constater authentiquement la modification qui en résulte et de la faire publier aux annexes du Moniteur belge.

La société peut établir, par simple décision de la gérance, des sièges administratifs, agences, ateliers, dépôts et succursales, tant en Belgique qu'à l'étranger.

> Damien COLLON WINDELINCKX, Notaire



Mentionner sur la dernière page du Volet B :

Au recto: Nom et qualité du notaire instrumentant ou de la personne ou des personnes ayant pouvoir de représenter la personne morale à l'égard des tiers

Au verso: Nom et signature